

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 328

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 6

À la dernière phrase de l'alinéa 24, substituer au mot :

« objectif »,

le mot :

« objectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.